

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Christian Brunier, Fabienne
Bugnon, Christian Ferrazino, David Hiler,
Bernard Lescaze, Jean-Marc Odier, Pierre
Vanek, Myriam Sormanni et Alberto Velasco*

Date de dépôt: 4 janvier 2000

Disquette

Proposition de motion

pour la réouverture de la Poste de Saint-Jean et le maintien d'un réseau postal de qualité et de proximité à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
réuni en séance extraordinaire le 14 janvier 2000,
considérant:

- les promesses de maintien de *La Poste* en tant que service public faites par le Conseil fédéral lors de la séparation de la Poste et de Telecom et le fait que le statut actuel de La Poste en tant qu'entreprise autonome dont l'unique propriétaire est la Confédération, se doit de respecter la loi fédérale sur la poste (LPO) qui précise notamment que "*La Poste garantit le libre accès aux prestations du service universel. Celui-ci doit être de bonne qualité et être offert dans tout le pays selon les mêmes principes et à des prix équitables*" ;¹

¹ LPO art. 2 al. 2

- la fermeture anticipée du bureau de poste de Saint-Jean le 30 décembre 1999 à 12H00, qui a eu lieu :
 - en violation d'un accord passé entre *La Poste* et les représentants de l'Etat et de la Ville de Genève, MM. Carlo Lamprecht et Manuel Tornare, accord qui prévoyait l'ouverture à mi-temps du bureau de poste de Saint-Jean dès le 3 janvier 2000 ;²
 - malgré la demande expresse émanant du Conseil d'Etat à fin décembre de surseoir à toute fermeture de la poste de Saint-Jean jusqu'au 31 janvier, pour permettre à des négociations de se poursuivre dans des conditions normales et sans fait accompli de part ou d'autre ;
 - malgré la prise de position du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger affirmant que “*Si des engagements ont été pris par La Poste, on doit pouvoir s'attendre à ce qu'ils soient respectés*” et rappelant son attachement à une “*solution acceptable pour La Poste, pour les autorités et pour la population du quartier*”³ ainsi que sa déclaration aux Chambres fédérales relayée par les médias, selon laquelle “*aucune décision concernant une fermeture n'a été prise*” ;⁴
- la résolution votée par notre Grand Conseil⁵ qui demandait le maintien d'un service public de haute qualité, aux prestations avantageuses, accessibles à toutes et à tous, à des conditions équivalentes sur l'ensemble du territoire, en respect notamment de la législation fédérale sur La Poste, qui affirmait l'exigence que la direction de celle-ci revienne notamment sur la fermeture de la poste de Saint-Jean ;
- le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition des habitant-e-s de Saint-Jean⁶ allant dans le même sens et l'engagement pris par le gouvernement cantonal d'y donner suite avec toute l'énergie voulue ;
- les projets annoncés par la direction générale de *La Poste* qui prévoient la fermeture de 15 offices de poste sur 27 dans notre canton et s'inscrivent

² V. lettre de MM. Lamprecht et Tornare à M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger du 21.12.99 (Annexe 1)

³ V. lettre du Chef du département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication du 27 décembre 1999 adressée au Comité citoyen contre la fermeture de la poste de Saint-Jean (Annexe 2)

⁴ V. compte-rendu de l'heure des questions au Conseil national dans *Le Matin* et *Le Courrier* du 21.12.99. (Annexe 3)

⁵ R 409 votée le 29.10.99

⁶ P 1269 votée le 19.11.99

dans le cadre du projet *Optima* qui devrait voir fermer 338 succursales de *La Poste* dans les villes suisses ;

- l’absence absolue à ce jour de transparence et de concertation de la direction de *La Poste* avec les autorités locales et avec les citoyen-ne-s et usagers/ères concernant ce projet, qui porte atteinte tant au cadre de vie de chacun-e qu’à un des aspects importants du tissu économique nécessaire à l’activité de nombre d’entreprises et d’artisans : un service postal de proximité ;
- la mobilisation importante des habitant-e-s du quartier de Saint-Jean, mais aussi la préoccupation manifestée par de très nombreux Genevois-es, ainsi que l’engagement dont ont fait preuve les travailleuses/eurs de *La Poste* et leur organisation syndicale, qui ont été reçus par une délégation du Conseil d’Etat qui a affirmé sa conviction que “*la bonne marche d’une entreprise passe par une information et des échanges suivis avec son personnel*” ;⁷
- que les fermetures de bureaux de poste annoncées ou réalisées s’inscrivent dans un contexte général qui voit de trop nombreuses entreprises (grandes banques, chaînes de distribution à succursales multiples, etc.) réduire leur présence dans différents quartiers ou communes au détriment de la vie de ceux-ci et d’une conception de l’aménagement et des transports conforme à l’intérêt public ;

invite le Conseil d’Etat

- à réaffirmer, face aux responsables de *La Poste*, l’exigence incontournable du respect par cette entreprise des engagements pris par ses représentants, lors des négociations ayant eu lieu en décembre et portant sur l’ouverture du bureau de poste de Saint-Jean en l’an 2000;
- à poser l’exigence ci-dessus comme condition *sine qua non* pour un dialogue et des relations normales entre *La Poste* et l’Etat de Genève;
- à demander et à rendre publics les données et arguments économiques et financiers sur lesquels *La Poste* a fondé sa décision de fermeture du bureau de Saint-Jean. Informations que *La Poste* avait promis de fournir aux habitant-e-s du quartier en date du 1^{er} décembre 1999, engagement qui n’a pas été tenu à ce jour ;

⁷ V. lettre de M. Carlo Lamprecht au Président du syndicat de la communication Section Genève-Poste du 23.12.99. (Annexe 4)

- à demander que *La Poste* ne prenne aucune autre mesure de restructuration de son réseau de bureaux et d'offices dans le canton de Genève, sans saisir les autorités cantonales et municipales d'un projet de conception globale en ce qui concerne la desserte du territoire cantonal en matière postale. Projet qui devra faire l'objet d'un débat et d'une concertation larges, prenant en compte le point de vue des habitant-e-s, des milieux économiques, des organisations syndicales concernées, ainsi que des élu-e-s ;

demande en outre aux Autorités fédérales

d'intervenir auprès de la direction de *La Poste* afin que celle-ci :

- procède à la réouverture immédiate de la Poste de Saint-Jean conformément aux engagements pris;
- gèle le processus engagé de fermeture de bureaux ou d'offices de Poste initié dans le cadre du programme *Optima*, moratoire qui devrait permettre l'évaluation et le débat public et parlementaire sur les mesures envisagées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s

Notre Grand Conseil a déjà débattu à plusieurs reprises du problème que traite cette motion. Chacun-e a pu suivre à travers les médias les développements de cette affaire, qui dépasse bien entendu le cadre du quartier de Saint-Jean.

Eu égard aux considérants développés ci-dessus, et persuadés que les préoccupations soulevées dans ce texte sont très largement partagées dans notre Conseil, nous vous invitons à adopter les invites de la présente motion, tant à l'adresse du Conseil d'Etat, qu'à l'attention des autorités fédérales.